

REUNION DU COMITE CONSULTATIF DE LA GESTION DE L'ETANG

DU 17 NOVEMBRE 2023 à 20H00

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU COMITÉ

ORDRE DU JOUR : - Alevinage

- Travaux pour une frayère
- Règlementation de la pêche

Présents : Mr MICHEL Daniel – Mr MARIAGE Alain – Mr HOUPERT André – Mr FRANZISKUS Bernard – Mr LAMBINET Dominique – Mr TALFUMIER Hervé – Mr KINDER Ferdinand – Mr BALAJ Daniel – Mr ABRAMI Patrick.

Absents excusés : Mr MERY Nicolas – Mme HAAG KINDER Pascale – Mme CORNITTE Maryline - Mr NABAIS Victor – Mr ou Mme SOARES Carlos.

1) INFORMATIONS SUR L'ALEVINAGE du 31/10/2023 :

- 20 sandres
- 25 kg de tanches 1/3 étés
- 100 kg de gardons 1 été

On protège les écrevisses perlées et on détruit les écrevisses américaines.

2) **FRAYÈRE** : une frayère va être créée sur l'arrivée nord avec des pierres de calcaire en plaque, éventuellement du sable et des fleurs de nénuphar.

3) REGLEMENTATION DE LA PÊCHE :

- Accord sur la création d'une carte annuelle (+ 14 années) gratuite pour les habitants de Burtoncourt et les campeurs. Elle sera obligatoire pour être autorisé à pêcher à l'étang, toujours gratuite (**1**). Sur cette carte il sera fait mention au verso du règlement , et au verso la position et date ainsi que les modalités particulières de pêche.

➤ **Conditions particulières :**

- Pêche de la grosse carpe à partir du 1^{er} avril (bouillette)
- Ouverture générale de la pêche le 25 mai 2024 jusqu'au 1^{er} janvier 2025
- Pêche à l'écrevisse interdite. Mais dans le cas d'une capture accidentelle sur une ligne, si c'est une écrevisse américaine ne pas remettre à l'eau, si c'est une écrevisse perlée à remettre à l'eau

Les perches soleil, gobies ou tortues de Floride ne sont pas remettre à l'eau.

➤ **La pêche du carnassier :**

Autorisé :

- au vif à la flottante
- au lancé avec un leurre souple d'une taille supérieure à 12cm

Interdit :

- au lancé à la cuillère ou autres leurres qui ne sont pas souples et supérieurs à 12 cm

Burtoncourt, le 21 Novembre 2023.

Le Maire – André HOUPERT

**Destinataires : Les membres du comité
Les Conseillers Municipaux
Les gérants du Camping**



(1) Le but est d'informer sur la réglementation. Les pêcheurs devront la présenter à la demande du Maire ou des adjoints de Burtoncourt. Les détenteurs de la carte peuvent aller pêcher avec leurs enfants, petits-enfants de moins de 14 ans.